



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2020 / 2021

LIEU ET HORAIRES DES COURS

Tous les mardi soirs

De 20h15 à 21h15

Dans la salle des fêtes du Vanneau.

À partir du 8 septembre 2020

40 séances dispensées dans l'année.

N'hésitez pas à venir découvrir ! Les 2 premières séances sont gratuites.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Remplir un bulletin d'adhésion

Fournir un certificat médical obligatoire

Régler la cotisation annuelle de **100 euros**.

Si la salle de cours habituelle était occupée, les cours se dérouleraient à la salle des fêtes d'Irleau.

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE SÉCURITÉ

Pour votre dos : baskets obligatoires

Pour vos besoins hydriques : une bouteille d'eau

Pour votre confort : une bonne tenue de sport, un tapis de sol et éventuellement un coussin.

Plus de renseignements au 05.49.35.01.93

Le bureau vous souhaite une bonne saison sportive !